

# Séance du 24 février 2017

L'An deux mil dix-sept, le vingt-quatre février, le Conseil Municipal de la Commune de CROTTEY, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Daniel PERRUCHÉ Maire.

Convocation et affichage : 20 février 2017

La séance a été publique

Présents : MM PERRUCHÉ - VERNE — M. PÊTRE – Mmes LAURENT- FERNANDEZ – DALAIS- COLLARD – ARTERO - TURCHET - MM. DURANDIN – GREUSARD MANIGAND - AMET– Mmes DESPLANCHES - LESSELLIER

Excusés : Mr HUDELEY (Pouvoir à Mme ARTERO)) Mme MARCHIONINI (Pouvoir à M. DURANDIN) Mme DA COSTA (Pouvoir à Mme LAURENT)

Absent : M. VERDIN

Madame Noreen LESSELLIER a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion a été lu et adopté

M. le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

- **Compte rendu activités communauté de communes**
- **Nomination des délégués aux commissions intercommunales**
- **Ouverture des crédits avant vote du budget**
- **Convention avec TDF pour relais téléphone**
- **Modification du loyer pour le logement au-dessus de la mairie**
- **Documents d'urbanisme**
- **Courriers divers**
- **Questions diverses**

\*\*\*\*\*

## **Compte rendu activités communauté de communes**

Rapport a été donné de la dernière réunion de la nouvelle communauté de communes au cours de laquelle ont été nommés les 9 vices présidents.

\*\*\*\*\*

## Nomination des délégués aux commissions intercommunales

Suite à la fusion des communautés de communes, les conseillers municipaux présentent la candidature d'un élu pour chacune des 7 commissions thématiques de la communauté de communes de la Veyle.

### **Culture**

- COLLARD Chantal, suppléant HUDELEY Laurent

### **Eau et Environnement**

- DURANDIN Patrick, suppléant GREUSARD Dominique

### **Tourisme**

- FERNANDEZ Marie Claude, suppléante LAURENT Joëlle

### **Enfance, Jeunesse**

- DALAIS Christelle, suppléante ARTERO Janine

### **Petite enfance et personnes âgées**

- ARTERO Janine, suppléante LESSELLIER Noreen

### **Développement économique et aménagement du territoire**

- PERRUCHE Daniel, suppléant AMET Dominique

### **Affaires sociales et services publics**

- DA COSTA Claire, suppléant VERDIN Daniel

\*\*\*\*\*

Il convient également de désigner un titulaire et un suppléant, afin que la communauté de communes élise les membres de la Commission intercommunale des impôts directs lors de son assemblée du 06 mars 2017. Les élus désignent :

- Monsieur Daniel PERRUCHE titulaire
- Monsieur Dominique PÊTRE suppléant

\*\*\*\*\*

Pour le SCOT, sont proposés :

PERRUCHE Daniel Délégué Titulaire  
LAURENT Joëlle , Déléguée suppléante.

\*\*\*\*\*

Monsieur Daniel PERRUCHE représentera la commune au sein de Commission Locale d'Evaluation de Charges Transférées (CLECT) de la communauté de la Veyle. Sa désignation interviendra par arrêté du Maire.

\*\*\*\*\*

## **Reprise dans la limite du quart, des crédits ouverts en 2016, pour financement d'investissements avant le vote du budget.**

Afin de régler des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2017, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE M. le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses dans la limite du quart ouvert en 2016, c'est-à-dire à hauteur de 132 000 € maximum, montant obtenu ainsi qu'il suit :

- Dépenses d'investissement prévues au budget 2016.....677 620 €
- Chapitre 16 (remboursement d'emprunt).....- 94 506 €
- Chapitre 040 et 041 (opération d'ordre) ..... - 55 111 €

528 003 € X ¼ = 132 000 €

Les crédits nécessaires soit **3 700 €** seront affectés aux opérations suivantes :

- 151 Opération « acquisition de matériel » pour l'acquisition d'un logiciel destiné à l'accueil périscolaire et la cantine compte 205 : 2 500 €.
- 133 Opération « Aménagement de l'école » pour l'achat d'un ordinateur et d'un rétroprojecteur pour la classe de CE2/CM1, compte 2183 : 1 200 €.

S'ENGAGE à inscrire au budget en recettes les crédits correspondants.

\*\*\*\*\*

### **Convention avec TDF pour relais téléphone**

L'assemblée a débattu sur le projet d'installation d'une antenne relais car le réseau téléphonique est très médiocre sur Crottet.

Cinq sites ont été visités avec la société TDF (Télédiffusion de France) . Après études, une seule opportunité réunit tous les critères de choix :

- Altitude du terrain (point pratiquement le plus haut de Crottet).
- Couverture maximale de Crottet par les ondes.
- Présence du réseau EDF et armoire de distribution de la fibre optique au plus près.

Le point qui prête à discuter est l'aspect esthétique de ce pylône. Une étude de l'impact va être réalisée et sera visible sur le site internet de la commune. Ainsi, chacun pourra se faire une opinion entre la vue d'un pylône qui se fondera rapidement dans le paysage et l'amélioration de l'usage du téléphone devenu universel sur la commune.

Il s'agirait d'implanter un pylône dans l'angle Nord-Ouest du terrain de la carrière derrière les tennis à ciel ouvert.

\*\*\*\*\*

### **Modification du loyer pour le logement au-dessus de la mairie**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 10 décembre 2002 qui fixait le loyer du T1 de 43,67 m<sup>2</sup> situé à CROTTET au 141 rue Villa Croteldi à 245 € à compter du 10 janvier 2003.

Il rappelle que la révision de ce loyer intervenait automatiquement chaque année en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers connu à la date de mise en location.

Suite au départ du locataire fin 2016, des travaux de rafraichissement ont été effectués dans le logement.

Il propose de relouer cet appartement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017 sur la base de 320 € précisant que la révision continuera d'intervenir automatiquement chaque année selon la valeur de l'indice de référence des loyers connu au moment de la mise en location. Un dépôt de garantie représentant un mois de loyer sera versé par le locataire à la signature du bail.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE à l'unanimité la modification de la délibération du 10 décembre 2002 et autorise Monsieur le Maire à choisir les nouveaux locataires sur la base d'un loyer fixé à 320 € mensuel.

\*\*\*\*\*

### **Documents d'urbanisme**

Le conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis la réunion du 27 janvier 2017.

### **DPU**

Vte ROUSSELOT Frédéric/ROUIT-ROCHEDIX Frédéric – Bief Godard – Non bâti

### **PC**

PC 00113417D000 – CHAFFURIN Colette demeurant 31 rue des Burtins à Crottet – Pour la réhabilitation d'une maison 31 rue des Burtins

PC 00113417D0003 – GOY Thomas demeurant 13 rue du Champ Crépin 01140  
MOGNENEINS – Pour la construction d'une maison individuelle 222 rue Chasse Lièvre

PC 00113417D0004 – TISON Benoît demeurant 101 Impasse du Colombier 01290  
GRIEGES – Pour la construction d'une maison individuelle « Le Terraillon »

### **DP**

DP 00113417D0003 – CHEVRY Daniel demeurant 148 route de Saint Jean à CROTTET – Pour la construction d'un mur, d'un portail et d'un portillon 148 route de Saint Jean

DP 00113417D0004 – DASILVA Kévin demeurant 241 chemin des Piquants à CROTTET – Pour la construction d'une piscine 241 chemin des Piquants

DP 00113417D0005 – AYKAC Sadik demeurant 140B Chemin des Fleurs à CROTTET – Pour la construction d'un auvent et d'un garde de corps.

\*\*\*\*\*

## Courriers divers

Néant

\*\*\*\*\*

## Questions diverses

Néant

\*\*\*\*\*

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.  
Délibéré en séance les jour et an susdits.  
La séance est levée à vingt-deux heures trente.

PERRUCHE	VERNE	MOREL DA COSTA <i>Excusée</i>	PÊTRE	LAURENT	MANIGAND
ARTERO	FERNANDEZ	VERDIN <i>Absent</i>	GREUSARD	HUDELEY <i>Excusé</i>	AMET
LESSELLIER	DESPLANCHES	TURCHET	COLLARD	DURANDIN	GUILLOMIN MARCHIONINI <i>Excusée</i>
DALAIS					